

Financiers :



ÉTUDE DE PREFIGURATION DE LA GESTION ET DE LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION DOMESTIQUES ET DES MATIÈRES DE VIDANGE DANS LE DOUBS

COMITE DE PILOTAGE N°1

Le mercredi 11 mai 2022 au Département (Besançon)



1. Liste des participants

NOM Prénom	Organisme	Fonction	Présent	Excusé
COLOMBET Jean-François	Préfecture du Doubs	Préfet du Doubs		X
PORTAL Philippe		Secrétaire général	X	
TAILLARDAT Christelle		Chef du bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques	X	
BOUQUIN Christine	Département du Doubs	Présidente		X
LOIZON Béatrix		Vice-présidente	X	
ORTO Robin		Collaborateur au Cabinet de la Présidente	X	
FAIVRET Eric		Directeur du Développement et de l'Equilibre des Territoires	X	
VERNIER Benoit		Chef du service Environnement et espace rural (SEER)	X	
PARRA Stéphane		Adjoint au chef du SEER	X	
JOURNOT Pascal		Développeur expert Energie/DD (SEER)	X	
ARNOULD Gilles		SI du Pays de Quingey	Président	X
JACQUOT Marc	Vice-président		X	
BOURGON Jean-Michel	SIA d'Amancey-Fertans	Président	X	
BRANCHER Daniel	SIVOM de Charencey-sur-Loue	Vice-président	X	
DECOSTERD Thierry	SIE du Val de l'Ognon	Président	X	
MARQUIS David		Directeur	X	
RATTE Christian	SIA de la Bouvière	Président		X
GRAIZELY Damien	SIA du Val de Sancey	Président		X
GIRARDOT Félicien	SIA de Verne-Luxiol	Président		X
MUYARD Nicolas	SACTOM du Val d'Usier	Président		X
BOLE Cédric	CC du Val de Morteau	Président	X	
GURTNER Pierre		Technicien eau & assainissement	X	
BEAUVARLET Françoise	CC des 2 vallées vertes	Directrice des services techniques	X	
SOUDIERE Claire		Technicienne eau & assainissement	X	
COURANT Alain	CC Doubs Baumois	Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement	X	
CUCHEROUSSET François	CC des Portes du Haut-Doubs	Président	X	
MOUROT Alain		Directeur des services techniques	X	
FEURTEY Vivien	CCPM	Responsable cycle de l'eau	X	
LIETTA Claude	CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement	X	
MESSIKA Anthony		Directeur des services techniques	X	
ROBERT Gilles	CC du Plateau du Russey	Président	X	
RENAUD Jérôme		Vice-président	X	

NOM Prénom	Organisme	Fonction	Présent	Excusé
BOITEUX Denis	CC du Pays de Sancey-Belleherbe	Conseiller Communautaire	X	
ROUGE Lucie		Directrice des régies eau et assainissement	X	
SAULNIER Marc	CC Altitude 800	Vice-président	X	
LIEGEON Eric	CC du Plateau de Frasné et du Val de Drugeon	Vice-président	X	
MARGUET Vincent	CC Loue Lison	Vice-président	X	
VIENNET Elisabeth	CC de Montbenoit	Présidente		X
GRANJON Daniel	Pays de Montbéliard Agglomération	Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement	X	
VURPILLOT Cyril	Pays de Montbéliard Agglomération	Ingénieur eau et assainissement	X	
LIME Christophe	Grand Besançon Métropole	Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement	X	
DEMOLY Régis	Grand Besançon Métropole	Directeur eau et assainissement	X	
GENRE Patrick	Association des Maires du Doubs et CC du Grand Pontarlier	Président		X
POTIER Alexandre	CC du Grand Pontarlier	Responsable exploitation eau et assainissement	X	
GUILLAME Isabelle	Commune d'Ornans	Maire	X	
GUILLAIN Sylvie	Commune d'Ornans	Responsable Travaux	X	
MARTHEY Arnaud	Commune de Baume-les-Dames	Maire		X
PICARD Charles	Association des Maires ruraux du Doubs	Président	X	
ROUGET Louise	Région BFC	Responsable du service Eau, Déchets, Education à l'environnement		X
PICHON Florent	Département du Jura	Chef de la mission eau-assainissement		X
VERNIER Stéphanie	Département du Territoire de Belfort	Directrice de l'agriculture de l'environnement du risque et du développement durable		X
VAUTERIN Patrick	DDT du Doubs	Directeur	X	
MAMET Etienne		Responsable unité Eau et assainissement	X	
LAUX Sylvain	DDT du Jura	Chef du bureau qualité de l'eau	X	
ROLLIN François	Agence de l'eau RMC	Directeur de la délégation de Besançon	X	
GRANADOS Johann		Chargé d'intervention	X	
AUBERT Blandine	ADEME BFC	Directrice Régionale		X
BONNET Mathilde		Ingénieure Agriculture Méthanisation et Territoires		X
LAIGNEAU François	Banque des territoires	Directeur territorial	X	
EULER Christian	Banque des territoires	Responsable Régional Thématique TEE, Mobilité et Infrastructures		X
MATHIEU Alain	Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté	Président	X	

NOM Prénom	Organisme	Fonction	Présent	Excusé
CATTIN Jean-Baptiste	FRCL du massif jurassien	Membre du bureau	X	
FRABOUL Louise	FRCL du massif jurassien	Responsable des services d'appui et de conseil	X	
SHELLENBERGER Gilles	CIA 25-90	Directeur adjoint		X
MULLER Océane	CIA 25-90	Conseillère valorisation agricole des déchets	X	
DESARMENIEN Pierre	SYPREA		X	
PEGUET Justine	ASCOMADE	Chargée de mission Prévention & Gestion des déchets	X	
MOUTON Camille	Alliance Environnement Exploitation	Responsable bureau d'étude	X	
POUGET Joël	Agrosylva	Responsable bureau d'études	X	

1. Déroulement de la réunion

1.1. INTRODUCTION

Mot d'introduction de Mme Béatrix LOIZON (Vice-présidente du Département) :

En préambule, Mme LOIZON excuse l'absence de Mme BOUQUIN, Présidente du Département, retenue par d'autres engagements.

Cette réunion fait suite à celle du 15 septembre 2020 lors de laquelle les collectivités ont :

- partagé la nécessité de disposer d'éléments de connaissance et de cadrage sur les solutions à envisager, à terme, pour organiser et sécuriser la gestion des boues d'épuration produites dans le Doubs,
- pris acte de la proposition de M. le Préfet du Doubs, suite à la Conférence départementale de l'eau ayant eu lieu en juin 2020 à Malbuisson, en présence de Mme WARGON, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, de réaliser une étude en ce sens ;
- décidé, sur proposition de l'Etat, de confier au Département le portage de cette étude.

Cette étude, pilotée par le Département, est ainsi réalisée pour et avec les collectivités qui connaissent, avec la crise COVID et l'évolution des pratiques agricoles, des impasses techniques et environnementales quant à la gestion de leurs boues d'épuration.

C'est pourquoi le Département, aux côtés de l'Etat, s'engage auprès du bloc communal dans un esprit de solidarité pour ne pas le laisser seul face à ces défis. La solidarité territoriale n'est pas un vain mot et fait partie de l'ADN du Département notamment au travers du service d'assistante technique dans le domaine de l'eau (SATE) apporté aux collectivités rurales pour la gestion des petites stations d'épuration (STEP).

L'objectif final de cette étude est ainsi de trouver des solutions locales et avantageuses écologiquement et financièrement

La Chambre d'agriculture, la DDT ainsi que les financeurs (Agence de l'Eau, Banque des territoires et ADEME) sont remerciés.

Elle met ensuite en exergue les questions suivantes :

- Comment mieux gérer demain les boues dans un contexte d'évolution à la hausse de ce gisement ?
- Comment s'approprier les scénarios alternatifs de gestion des boues qui seront proposés ?

Elle explique que cela nécessitera notamment une concertation importante de tous les élus, dont le présent Comité de pilotage constitue une première brique. La participation importante des élus locaux à cette assemblée est la preuve des enjeux importants liés à cette étude.

Introduction de M. Philippe PORTAL (Secrétaire général de la préfecture du Doubs) :

M. PORTAL excuse M. le Préfet du Doubs qui n'a pu être présent pour cause de COVID.

Le sujet de l'épandage des boues est au cœur des préoccupations de l'Etat. M. le Préfet souhaite travailler en concertation constante avec les acteurs politiques, économiques et sociaux du département sur ce sujet.

Il remercie le Département de sa coopération et d'avoir porté la maîtrise d'ouvrage de ce projet important pour les collectivités locales. Cette étude permettra ainsi d'objectiver les difficultés rencontrées par les producteurs de boues et de déboucher sur des scénarios à creuser avec la participation de tous.

Il remercie enfin la DDT qui a travaillé étroitement avec le Département sur le sujet.

TOUR DE TABLE DE PRESENTATION DES PRESENTS

1.2. PRESENTATION PROJETEE

La présentation projetée est jointe au présent compte rendu.

1.3. INTERVENTIONS ET ECHANGES

M. DESARMENIEN (SYPREA) rebondit sur l'intérêt agronomique de l'épandage des boues d'épuration. Il rappelle la valeur fertilisante de ces dernières avec l'apport d'azote, de phosphore et de chaux (hygiénisation). Cet atout prend encore plus de sens avec le contexte actuel de guerre en Ukraine entraînant une augmentation du prix des engrais minéraux. De ce point de vue, par exemple, pour l'épandage des boues de Besançon, c'est un gain d'environ 400 000 euros qui est réalisé au profit des agriculteurs (en rapport avec l'unité d'azote) et un gain de 140 000 euros pour l'exemple de Pontarlier. En témoigne, d'après lui, l'absence de difficulté actuelle à trouver des surfaces à épandre, allant même jusqu'à des réservations, 2 ans à l'avance, émises par certains agriculteurs pour le cas des composts de boues.

Il précise que le futur cahier des charges de l'AOP (Appellation d'origine protégée) Comté visant à interdire les épandages n'est à ce jour encore qu'à l'état de projet. Ainsi, il est nécessaire d'échanger avec ses représentants dans l'objectif de faire évoluer ce dernier, qui aura un impact essentiellement en milieu rural.

Enfin, il indique qu'à l'échelle nationale, la filière épandage a seulement besoin de 2% de la surface agricole utile (SAU) et connaît donc d'une manière générale peu d'impact. Cependant, dans le Doubs, la prédominance en surface de la filière Comté engendre cette problématique.

M. LIME (Grand Besançon Métropole) se félicite de l'engagement de cette étude, car il alertait sur ce sujet depuis de nombreuses années. Il rappelle ensuite que l'Etat annonçait la parution d'un décret durcissant les conditions d'épandage en 2021, mais constate qu'il n'est toujours pas sorti actuellement. Il évoque la méconnaissance de la filière épandage à l'échelle nationale et par le grand public. Cette dernière fait toujours l'objet d'une image négative et d'opposition (ex : production urbaine et épandage en milieu rural), comme pour beaucoup d'autres projets (éolien, méthanisation, ...).

Cependant, le changement de contexte actuel lié à la COVID et à la guerre en Ukraine doit rebattre les cartes et le positionnement de chacun. Il lui est donc difficile d'entendre qu'il faut trouver des solutions locales et, en même temps, envisager de mobiliser des solutions qui vont à l'encontre de ce principe (incinération, transport de boues liquides, ...).

Dans le contexte actuel de flambée des prix, le coût de traitement des boues est multiplié par 20 ou 30. Il est donc nécessaire d'engager une démarche de fond pour aborder l'épandage de boues de manière attractive et positive, car les démarches visant à interdire les boues pour une question d'image ne sont pas exclusives à l'AOP Comté mais apparaissent comme une tendance générale (exemple récent de Mac Donald's). Il est donc nécessaire de réinterroger l'ensemble de ces filières qui bloquent l'accès aux boues (bio, entreprises, filière forestière, ...) et, au-delà, les ministères. M. LIME évoque enfin la possibilité de définir des critères plus exigeants vis-à-vis de la qualité des boues qui seraient utilisées dans le cadre de certaines filières (bio, comté, ...) pour permettre leur épandage.

M. MATHIEU (CIGC) salue la qualité de la présentation qui repose sur des éléments factuels. Il conforte le fait qu'il n'y a pas que l'AOP Comté qui tende à interdire l'épandage des boues. Il est également important de rappeler que la part des surfaces épandues par les boues reste minime, comparée à la surface agricole utile totale du département.

Deux intérêts se confrontent en réalité : d'un côté la nécessité pour les gestionnaires de boues de trouver des solutions économiquement viables, de l'autre l'intérêt du CIGC (Comité interprofessionnel de gestion du Comté) de préserver l'image de la filière Comté pour pouvoir appréhender, elle aussi, d'éventuelles conséquences économiques. Historiquement, la gestion des boues d'épuration domestique a été construite de sorte qu'il y a eu un transfert de responsabilité des collectivités en direction des filières agricoles. Il lui semble à présent difficile de faire porter la responsabilité d'une éventuelle crise sanitaire liées aux boues uniquement par les filières agricoles qui auront accepté de les recevoir.

Le problème de fond est bel et bien le rapport qu'entretient la société par rapport à la gestion des boues qu'elle produit. Il existe donc un réel besoin d'avancer sur ces réflexions, avec une prise de responsabilité liée à une éventuelle crise sanitaire qui doit être réalisée au niveau du législateur. La filière Comté ne souhaite pas prendre ce risque actuellement, mais souligne le besoin d'avancer sur ces réflexions.

Il souligne enfin la qualité des échanges qui démontrent une réelle prise de conscience sur ce sujet.

M. JACQUOT (SI du Pays de Quingey) explique avoir des problématiques très concrètes (devenir des boues issues des lits de séchage de la station de Quingey ndlr). Le flou persiste sur le devenir de l'épandage. Aujourd'hui, les coûts sont très élevés, notamment via l'incinération.

Il rejoint le besoin de redorer l'image des épandages au travers de la communication auprès du public et des agriculteurs.

M. VAUTERIN (DDT du Doubs) rebalaye quelques points évoqués durant les précédentes interventions :

- En septembre 2020, l'intérêt agronomique des boues avait déjà été souligné. Il n'y a donc pas d'équivoque à ce niveau. L'intérêt de cette étude est bien de n'écarter aucune solution.
- Au sujet du retard pris concernant la parution du décret relatif aux matières fertilisantes, il résulte justement de la concertation mise en place par le Ministère avec les collectivités locales, qui reste à l'écoute des problématiques rencontrées par les territoires. Nul doute que suite à la mise en place du nouveau gouvernement que ce texte devrait être publié assez rapidement.
- Concernant l'épandage en forêt, il existe, selon lui, une interdiction sauf en cas d'expérimentation. L'intérêt agronomique de ces boues plaide tout de même pour un épandage sur terrain agricole.

Il rappelle que l'incinération reste une filière alternative visant à réceptionner des boues non conformes à la valorisation.

Enfin, il interroge sur l'impact financier de chaque filière de destination des boues sur le prix au m³ d'eau pour le citoyen. En effet, les prix sont rapportés en tonne de matière brute de boues, ce qui n'est pas forcément très explicite pour le grand public.

Mme MOUTON (Alliance Environnement Exploitation) répond que ce type de prix parle effectivement davantage aux collectivités qui gèrent les boues. Ce travail pourrait malgré tout être intéressant pour sensibiliser chaque citoyen à l'impact potentiel de chaque scénario.

M. LIME (GBM) revient sur le prix affiché concernant l'incinération des boues. Il témoigne de l'investissement de GBM sur l'usine d'incinération permettant d'aboutir à un tarif préférentiel du SYBERT. Un four vient en revanche d'être fermé, donc il ne sera pas possible d'accueillir d'autres boues. Enfin, il souligne que le travail mené par GBM depuis une dizaine d'années pour réduire la teneur des contaminants dans les boues s'avérerait inutile si les boues devaient par la suite être incinérées.

M. DEMOLY (Grand Besançon Métropole) : émet quelques observations techniques concernant la déshydratation. Elle n'est pas forcément applicable et faisable dans certains cas de figures. Par exemple, avec la réinjection des filtrats en tête de station qui peut créer des désordres sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Par ailleurs, lors de la crise sanitaire, GBM a permis, en secours, d'accepter à Port Douvot les boues liquides en tête de station. Ce dépotage a un impact en termes de fonctionnement sur la file boue et la méthanisation. Il a été annoncé par GBM, depuis quelques mois, que la station ne pourra pas continuer à accepter ces boues en tête d'un point de vue technique. En effet, la station se met en difficulté vis-à-vis de cette solution d'urgence.

Il ne s'agit en revanche en aucun cas d'une volonté de GBM de « piéger » les collectivités rurales qui n'ont pas de solution d'épandage localement.

M. DESARMENIEN (SYPREA) : revient sur l'impact économique de la gestion des boues sur les citoyens. Sur des petites communes qui sont passées de l'épandage à la déshydratation + compostage, pour une famille de 2 à personnes, l'impact serait de 100 à 200 euros par an.

Enfin pour rappel, la seule solution technique pour les boues non conformes sur le département du Doubs est l'incinérateur de Sausheim. Actuellement, en raison de difficultés techniques proche de celles évoquées par GBM, cette filière est fermée. Il n'existe donc plus de solutions d'incinération pour les boues non conformes.

M. SAULNIER (CCA800) : Concernant l'impact économique, pour la commune de Levier, c'est environ 150 euros par habitant par an.

1.4. CONCLUSION

Conclusion de Mme LOIZON (Vice-présidente du Département) :

Mme LOIZON a noté lors de cette réunion les points de vigilance suivants :

- L'impact des évolutions pour les petites STEP, d'où une nécessaire solidarité territoriale,
- Une problématique transport,
- Une saturation du compostage limitrophe à attendre,
- L'importance de l'image de la filière boue,
- L'impact auprès des citoyens des solutions actuelles et à venir,
- Des solutions à maintenir pour les boues non conformes,
- Les coûts.

Elle rappelle le besoin d'engagement de chacune des collectivités dans cette étude et sur le choix des filières à l'appui des outils qui seront mis à disposition pour éclairer ces choix.

C'est à l'échelle de l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) que l'on pourra travailler.

Pour aller plus loin, au-delà de ces problématiques de boues et d'assainissement ou encore d'eau potable, il est demandé au Département de se placer comme « fédérateur ». C'est dans ce sens qu'une réunion sera organisée pour échanger sur ces sujets, si possible, avant l'été.

Conclusion de M. PORTAL (Secrétaire général de la préfecture) :

M. PORTAL souligne la qualité du diaporama présenté.

La gestion des boues est décrite comme une problématique plus large que celle liée à l'AOP Comté et à la réglementation. Il va plus loin en mettant en évidence qu'il s'agit de questions de fond concernant, in fine, des consommateurs de plus en plus exigeants et pas toujours informés. Une approche pédagogique doit alors être réfléchie.

Il explique ensuite qu'il faut garder à l'esprit la recherche d'autres solutions que l'épandage, en gardant en tête un « coût raisonnable » pour les usagers.

Il confirme enfin la présence des services de l'État (en particulier de la DDT) pour appuyer le travail collectif du Département dans le même état d'esprit de dialogue que celui de la présente réunion.